

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. 1 an... 18 6 mois... 9 3 mois... Poste : 35 fr. 1 an... 18 6 mois... 10 3 mois...

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 Février 1882.

Chronique générale.

Nous croyons devoir donner en entier la proposition de loi déposée par le citoyen Jules Roche...

Messieurs, la loi du 21 janvier 1833, en abrogeant celle du 19 janvier 1816, n'a pas complètement supprimé l'œuvre contre-révolutionnaire de la Restauration...

Article unique. — La chapelle expiatoire sera démolie dans les six mois de la promulgation de la présente loi.

M. Jules Steeg, député et pasteur protestant, a déposé son rapport sommaire sur la proposition Boyssel...

position. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire in-extenso la prose du pasteur Steeg, ses attaques contre le clergé ultramontain et infaillibiliste...

Nous avions cru jusqu'ici que c'était en immense majorité les catholiques qui rétribuèrent le clergé, ou pour mieux dire qui lui restituèrent en partie l'intérêt des biens à lui confisqués par la Révolution...

Le Comité de l'Œuvre du Vœu national fait publier la note suivante :

« Quelques journaux français et étrangers ont annoncé que l'Œuvre du Vœu national avait des fonds engagés dans la Banque de l'Union générale... »

AVIS A LA BOURGEOISIE.

Le Citoyen continue à prêcher la haine implacable de la bourgeoisie, au nom de

la République qui, comme on le sait, est le gouvernement de la fraternité par excellence.

« Or, — qu'on y songe bien, — la bourgeoisie, vivant de ce métier de bourreau, n'y renoncera jamais que par la force, la contrainte. Un parti ne se suicide pas; et il faut au prolétariat, pour abattre la bourgeoisie, ce qu'il a fallu à la bourgeoisie pour abattre la Royauté... »

« Donc, guerre à mort... — et fatale. Guerre de classe à classe. C'est pour cela que, — socialistes, — nous laissons les hommes de côté, ne nous attaquant qu'aux choses... »

« Sur Gambetta hier, sur Freycinet aujourd'hui, sur Brisson demain, c'est-à-dire, hier, aujourd'hui et demain sur la bourgeoisie, quelque nom qu'elle mette en avant, quelque programme qu'elle arbore, quelque comédie qu'elle joue... »

Allons, messieurs les bourgeois, qui avez aidé les révolutionnaires à infliger à la France le châtiment de la République, criez donc : Vive la République !

Nommez des députés radicaux, des sénateurs intrasigeants; acclamez Paul Bert, Jules Ferry, René Goblet; couvrez de fleurs Gambetta, Floquet, Labordère et tant d'autres : vos alliés d'hier sont devenus vos ennemis de demain...

Un joyeux propos de table du général de Galliffet.

C'était à un dîner auquel assistait majestueusement M. Gambetta. On parlait des bonapartistes qui se sont métamorphosés en républicains. Le général de Galliffet, se tournant vers M. Gambetta et lui montrant le général Billot qui était à un bout de la table : « Voyez Billot, dit-il. Lui et moi, nous étions impérialistes sous l'Empire; mais il était vingt fois plus bonapartiste que moi ! »

Silence du général Billot; sourires discrets de quelques convives; ahurissement de M. Gambetta qui détourne aussitôt la conversation.

M. Courtois Vicose, banquier à Toulouse, était traduit devant le tribunal de simple police pour avoir refusé de remplir ses feuilles de recensement en décembre. Le juge de paix s'est tout bonnement déclaré incompetent.

Souvenirs révolutionnaires.

LES HÔPITAUX LAÏQUES.

La laïcisation des hôpitaux n'est pas une invention de notre moderne République. Déjà la Révolution de 1792 avait donné au monde ce scandale d'un gouvernement de prétendus philanthropes chassant des asiles de la souffrance le prêtre et les saintes filles de la charité...

« Apprenez, dit ce député en pleine séance, apprenez que depuis deux mois surtout il règne ici à Paris, à l'hospice des Enfants-Trouvés, une épidémie dévastatrice. Epidémie ! que dis-je, c'est un fléau peut-être plus terrible encore. C'est l'horrible faim qui consume et qui dévore chaque jour les innocentes victimes qu'y déposent le crim-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXIII

ROBINSON ET ROBINSONE.

Manuel, traduisant à haute et intelligible voix les éclats de rire du docteur Delcambre, dit au moment même où il sortait :

— Tenons-nous bien, Gordien ! Attention ! Nous méritons la misère, parce que nous ne travaillons pas !

— Il est certain, ajouta Laure, que M. le docteur nous l'a dit fort clairement.

La comtesse devenait soucieuse.

Suzanne, enfant terrible, s'adressait à M^{lle} Flaviane :

— Cousine, ne me disiez-vous pas encore tout à l'heure que la paresse est un péché capital ? Pas vrai ?

Et M^{lle} Flaviane, conformément au catéchisme, fut obligée de répondre :

— Certainement, ma petite amie.

— Pour lors donc, le travail est un devoir, et

Gordien, et M. Manuel, qui ne font jamais rien, méritent bien une pénitence, n'est-ce pas ?

— Et moi ? demanda Laure en souriant.

— Toi ! fit Suzanne, tu n'es qu'à moitié paresseuse ; tu brodes, tu fais un tas de jolis petits ouvrages, tu étudies ton piano.

— Merci, pour moi. Et maman ?

— Oh ! maman gouverne la maison et ne manque pas de peine.

— Assez ! fit la comtesse avec un peu d'humeur. Manuel et Gordien chuchotaient.

M^{lle} Flaviane, avec son exquise délicatesse, détournait la conversation sans que personne s'en aperçût.

Dans l'avenue, le docteur, après avoir mis le comte au courant de ses escarmouches, ajouta sur le ton sérieux :

— Mieux vaudrait mes coups de boutoir que les leçons de l'adversité, dont Dieu les préserve !

Encore tout pénétré des révélations de l'austère veuve Vaurant, et touché des communications de Bernard, si vertement commentées par Delcambre, le comte du Hêtre dit gravement :

— Gordien et Manuel coudoient sans cesse la misère sans la voir. Ils l'ont rencontrée à Paris, ils la retrouvent ici sous d'autres aspects ; rien ne les corrige de leur frivolité. Oui, certes ! il importe de changer en hommes ces trop gentils freluquets.

— Le travail est le flambeau de la charité, dit sentencieusement le docteur.

— Gordien est mon fils, je lui imposerai ma volonté paternelle. D'ailleurs, il est bien moins sceptique et blasé que Manuel.

— Oh ! fit le docteur, M. de Sardagne est parfaitement doué. N'eût-il point saisi la vie à votre fils, je trouverais que les sentiments de M^{lle} la comtesse et ceux de M^{lle} Laure à son égard n'ont rien de déplacé.

— Cependant, docteur, vous ne sauriez aujourd'hui me conseiller de favoriser le penchant de ma fille pour lui.

— Moi ! je voudrais qu'ils devinssent éperdument amoureux l'un de l'autre.

— Vous ?

— Moi !... Oh ! je ne crains pour eux que l'inconstance, la légèreté, le découragement, car l'amour, le sincère amour, voilà un levier !... Un mot avant d'entrer, s'il vous plaît ?

On approchait du Perron. Le comte s'arrêta.

— Homme étrange ! fit-il. Toujours des propos interrompus. Vous ne procédez que par boutades.

— J'aime à donner le temps de réfléchir.

— Eh bien, donc ?

— Je voudrais savoir, mon cher ami, si M^{lle} Vaurant s'est exécutée ?

— Oui, très-libéralement.

— Ah ! tant mieux ! Sans cela, tout le système

de Lavater n'aurait pas le sens commun. Dimanche dernier, au sortir de la grand-messe, j'avais enfin pu l'observer attentivement sans qu'elle s'en aperçût. Stature, démarche, attitudes essentiellement sympathiques ; lèvres grosses et régulières, droiture et bonté ; menton perpendiculaire, indice d'une fermeté judicieuse.

— Votre Lavater, mon bon docteur, a parfaitement raison en ce qui concerne M^{lle} Vaurant, dont je puis vous annoncer la visite pour lundi soir.

— Je pars lundi matin, l'oubliez-vous ?

— Non, car je vous prie d'assister à la visite de M^{lle} Vaurant.

Le perspicace Delcambre flaira un mystère, mais ne fit pas de question indiscrète, bien qu'il eût remarqué le grand portefeuille sous le bras du comte du Hêtre.

Celui-ci se rendit d'abord dans sa chambre pour l'y enfermer sous clef. Il continuait à réfléchir.

— Les jeunes gens du monde manquent trop souvent du sentiment des souffrances d'autrui. Avec des cœurs généreux, ils y restent insensibles. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont jamais su ce que c'est que d'avoir à gagner le pain quotidien par le travail de chaque jour.

La théorie, en ceci, ne remplace que très-médiocrement la pratique.

Dans la mémoire du comte du Hêtre retentit comme un glas un refrain lugubre qui l'avait frappé

audacieux ou la vertu malheureuse. Ces infortunés enfants arrivent là. Le lait est le seul aliment qui convienne à la faiblesse de leurs organes ; et il n'y a point de lait à leur donner, parce qu'on se refuse à de nouvelles avances.

Sur 4,860 enfants trouvés depuis janvier dernier, dit le Directoire lui-même dans un message, 4,500 enfants sont morts faute de nourriture.

C'est à des bourreaux qui trafiquent de leur vie que ces innocentes victimes sont livrées. L'imagination se soulève et la nature recule épouvantée devant les révélations qui ont été faites à ce sujet dans la séance du 27 brumaire dernier. Nous apprenons qu'il faut évaluer aux sept huitièmes la perte, chaque année, des enfants abandonnés ; et qu'il faut, entre autres causes, attribuer un aussi grand malheur à l'inhumaine incurie, au défaut d'intelligence des administrateurs, à la férocité de ceux qui se font un état de les transporter dans des hospices éloignés, et qui, après avoir volé les langes dont ils sont enveloppés, les exposent en cet état de nudité....

Ainsi donc, la Révolution, qui multiplie les enfants abandonnés, par le divorce, par les mauvaises mœurs, par l'irrégularité devenue populaire, les fait périr jusqu'aux sept huitièmes par l'insuffisance de ses moyens, l'inanité de ses calculs, et la violente suppression de ce régime salubre, où ils étaient soignés par la pitié, la plus tendre et la plus active miséricorde.

Tel est l'affreux résultat de cette humanité philosophique, qui a banni la charité et qui, sacrifiant à son génie dévastateur ces innocentes créatures, les livre sans pitié à des marâtres mercenaires au lieu de ces pieuses et tendres mères que leur donnait la religion....

Enfants infortunés, nous gémissons sur votre sort, mais nous avons vu nos collègues, et nous n'avons plus la force de pleurer votre mort. A quels malheurs vous échapperez ! En devenant aussi enfants de la nation, comme les élèves de l'Égalité, vous deviendriez comme eux enfants de l'athéisme... Ah ! mourez donc vite dans les hospices de la Révolution plutôt que de vivre dans ces collèges. Il vaut mieux recevoir d'elle la mort que des leçons !...

Que n'aurions-nous pas à dire de la suppression insensée de nos institutions religieuses dans les hospices nationaux ? Pourrait-on ne pas s'attrister en voyant l'état déplorable de ces établissements depuis qu'on en a chassé Dieu pour y substituer l'humanité ? Quel abandon ! quelle solitude ! Quelle absence totale de consolations et de secours ! Et, sans parler ici des tristes conséquences et des affreux désordres qui résultent, pour les mœurs, de placer auprès des malades des femmes dont la vertu n'est pas éprouvée ; quelle confiance peuvent donc inspirer ces infirmiers à gages, pris au hasard dans la lie du peuple ! Quelle sûreté peuvent donc trouver les malades auprès de ces âmes vénales, qui n'ont de religion que l'intérêt, et qui, ne se croyant jamais assez payées de leurs soins mercenaires, cherchent sans cesse à s'en dédommager dans les plus vils

calculs de l'intérêt, et souvent même dans les plus criminels !

Combien mon cœur se serre lorsque j'entre aujourd'hui dans ces hospices d'humanité qu'a dévastés l'humaine philosophie, et qu'errant dans ces salles de la douleur, je n'y rencontre plus que des êtres cupides et insouciantes qui se disent infirmiers et qui ne sont que des valets ! Philosophes ! qu'avez-vous fait de ces mères des malheureux, de ces servantes généreuses de nos pauvres malades ? Que sont donc devenues ces héroïnes de la religion ? L'humanité, la nature entière vous les redemandent ; hommes inconséquents, quand vous n'êtes pas barbares, vous avez élevé une statue à saint Vincent-de-Paul, et vous en avez détruit le plus bel ouvrage !

Rappelons à notre tour qu'à Toulon, vers la même époque, une épidémie ayant éclaté, les infirmiers et infirmières laïques lâchèrent leurs malades avec une si touchante unanimité, qu'il fallut faire faire de force le service des salles par les hommes du bague !

Il n'est pas nécessaire d'insister. Les mêmes fautes produiront les mêmes malheurs. Nous ne tarderons pas à voir ce que deviendra l'enfance, ce que deviendront les malades de nos Hospices entre les mains de la charité laïque.

Encore un peu de cet enseignement laïque, de cette morale laïque, de cette bienfaisance laïque, et le monde retombera dans les excès d'une barbarie sauvage, dernier terme où doit nous conduire infailliblement la Révolution.

Déjà nous pouvons entrevoir les avant-coureurs des calamités que nous prépare un effrayant avenir, dont les aveugles seuls et les insensés s'obstinent à ne pas reconnaître les approches.

LA DOCTRINE DU JOUR.

Ni Dieu, ni âme, ni vie future.

Rien que la terre, entre deux néants.

Au cimetière, tout est fini, — sous un discours en charabias et une giboulée d'immortelles !...

Pourquoi donc se gêner en ce monde, en vue d'un autre qui n'existe pas ?

La seule religion et la seule morale, c'est de croire ce que l'on veut et de faire de même.

Libre-penseur, libre-faiseur ; libre-penseuse, libre-faiseuse. Excellente logique.

Et pleine d'agréments. Essayez-en, vous m'en direz des nouvelles.

Si vous tenez encore, pour le coup d'œil, à une teinture de religion, je vous recommanderais volontiers le protestantisme.

Vous savez ? ce menu dogme de fantaisie, épluché, dosé, assaisonné à l'humeur de chacun, non-seulement une fois, mais autant de fois qu'on veut. Quelle admirable invention !

Faire sa religion tous les matins soi-même, comme on fait son chocolat ou son café au lait !

Rien de plus facile, dans ce système ingé-

nieux, que de mettre continuellement sa petite religion à toutes les sauces et à tous les goûts.

Simple affaire d'ingrédients bien choisis et mitonnés à un degré convenable.

Et il y a dans ce genre de cuisine des « Cordons-Bleus » brevetés, fort en vue, faciles à consulter, qui ont en vérité un talent merveilleux.

A force de mijoter sur les fourneaux du libre examen, le christianisme du protestant s'est tellement réduit qu'il fait très-bon ménage avec l'athéisme.

Et l'alliance intime de ces deux ragôts, dans la casserole de la libre-pensée, est des plus édifiantes.

Mais l'athéisme tout cru est encore ce qu'il y a de mieux, de plus corsé, de plus appétissant et de plus distingué au banquet de la Philosophie.

Pensez-donc, pas plus de Dieu que dans l'œil !

Et le genre humain fils du singe ! quelle gloire et que voilà nos cléricaux, avec leur Bible, joliment enfoncés !

Vous et moi, votre femme, vos enfants, tous des bêtes, rien que des bêtes, pondues de proche en proche, sous les seuls auspices de notre bonne mère NATURE (?..)

(— Saluez, S. V. P.)

Pour aboutir finalement au fameux trou, bombardé d'immortelles (?), où les vers tout seuls, sans Dieu ni diable, se chargeront du reste.

Heu ? mon vieux, quelle charmante et consolante doctrine !

Comme c'est clair et satisfaisant pour l'esprit, mais surtout tout à fait commode ! C'est maintenant qu'on va se donner du bon temps, sans peur et sans reproche.

Quel ramas de bégueuleries assommantes et de sornettes injurieuses à la dignité humaine, rasées à fond, d'un seul coup !

« Qui vous a créé et mis au monde ? — C'est Dieu ». Ah bien oui ! je vous en râtisse.

Soyez des nôtres, mon très-cher, seulement faites semblant d'en être, et vous palperez, vous empochez, dans notre compagnie, toute espèce de bonnes affaires.

Vous aurez l'œil, par vous-même ou par les amis, sur une foule de petits coins plantureux qu'il est bon de connaître, et dans lesquels il est encore plus agréable de se nicher.

Vous pourrez devenir, en un tour de main, de cabotin râpé, de viveur décafé, de pleutre totalement coulé dans l'esprit même de ses « frères », quelque gros personnage, doré et argenté sur toutes les coutures !

N'est-ce pas alléchant, affolant, renversant ?

A tout le moins, vous aurez du linge et des bottes.

Remplir la place, plus ou moins, il s'agit bien de cela ! Ce n'est pas la question. L'objectif, l'essentiel, c'est de s'y mettre et d'y avoir des bottes avec du foin dedans.

La terre est tout, s'opristi ! Il n'y a de bon que d'y être, et le mieux possible.

Donc, au plus fort et au plus fin la « po-

autrefois. Il voyait le petit garçon de Colas dérobant les deux pommes, et tout un cœur d'indigents affamés se montraient Manuel et Gordien, en répétant :

Tout ce monde-là, tout ce monde-là
Ne connaît pas la misère.

La misère ! science du bien et du mal, science douloureuse sans l'étude de laquelle point de salut pour la société.

J'ai connu le malheur et sais y compatir,

a dit Virgile ; vers immortel, pensée profonde !

Qui comprend la misère, apprend la charité.

C'est en vain que mon fils et son ami Manuel viennent de faire tout un cours de bonnes œuvres à l'école de Jacques Bernard ! Quelle différence entre eux et le pauvre clerc de notaire Honoré Vaurant, l'époux de Mariette, marquise de Sardagne !

Quand il redescendit au salon, Manuel décrivait avec une verve badine le nez en forme de bouchon de carafe d'un comique fameux aux Variétés.

Certes ! rien de plus inoffensif. Ce nez prodigieux faisait chaque soir rire toute la salle ; le comique en renom qui en était doué ne l'eût pas troqué pour le plus correct des nez romains ou grecs.

Malgré cela, le comte du Hêtre était froissé par la gaieté que provoquait ce nez sans pareil. Les

broyants éclats de rire de Suzanne, les remarques amusantes de Gordien, les réparties de Laure, le bienveillant sourire de la comtesse lui déplaisaient.

— Deviendrais-je trop rigide ? Suis-je maintenant un collet monté ? N'ai-je point tenu moi-même foule de propos analogues ?... Mais les malheurs de tant de pauvres gens me navrent, et toute cette jeunesse n'a l'air de n'être au monde que pour se divertir !

Le docteur, tout en caressant sa chère tabatière, prenait bonnement part à l'hilarité commune, et M^{lle} Fluviane, en personne, paraissait y trouver plaisir.

Manuel allait en enchérissant.

— Madame est servie ! annonça le valet de chambre.

Avant d'offrir le bras à la comtesse, pour passer dans la salle à manger, le docteur trouva moyen de dire au comte :

— Tout est au mieux. Il gagne beaucoup à faire sa cour à votre fille. Du naturel, de la gaieté, bons condiments pour assaisonner un sentiment vrai.

Et le soir, dans le jardin où Laure et Manuel, assis sur le même banc, avaient le bonheur de causer en tête-à-tête, le malin bonhomme passa tout près d'eux en fredonnant :

Dieu lui-même
Ordonne qu'on aime ;
Je vous le dis, en vérité,
Sauvons-nous par la charité !

Puis, faisant une halte qui coupa net le dialogue, il ouvrit sa vaste tabatière, y puisa méthodiquement, se bourra les narines et répéta :

Sauvons-nous par la charité !

Fluviane faisait mieux que respecter le doux tête-à-tête dont elle devinait les charmes ; elle entraînait tout doucement vers le bois Suzanne, l'enfant terrible.

Gordien, frère et ami complaisant, s'y était enfoncé tout seul en fumant un panatellas.

Mais la comtesse parut sur le perron, jeta les yeux autour d'elle, et n'aurait pas manqué d'aller s'asseoir en tiers sur le bienheureux banc, si le docteur ne s'était brusquement dirigé vers elle dans le dessein de l'en empêcher. Il l'en empêcha le plus simplement du monde.

— Ce diable d'original a du bon, décidément ! pensa Manuel à demi-voix.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Après une courte visite, deux dames prennent congé de M^{lle} X...

— Oh ! restez donc encore un peu, dit celle-ci en minaudant.

— Non, certes, répond l'une des dames de son air le plus gracieux, car si je restais cinq minutes de plus, je ne pourrais plus m'en aller... (bas à l'autre dame) puisque je me serais endormie !

che ». Tant pis pour les faibles et les imbéciles !

Surtout pas de scrupules. La bégueulerie a fait son temps ; et les plus délicats sont les plus nigauds.

Bien du plaisir, belle société de Carnaval, mais gare la culbute !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 février.

Le marché est excellent, nos rentes ont toutes les honneurs de la journée et cette reprise de nos fonds publics détermine un mouvement sur toutes les valeurs.

Les 3 0/0 sont aux mêmes cours et se suivent dans leur progression.

L'amortissable fait 82.80, 83.05 et 82.95.

Sur le 5 0/0, l'ouverture a lieu à 115.10 ; il s'élève à 115.22 et reste à 115.20.

Le 3 0/0 perpétuel, 82.85, 83.10 et 83.

Le Crédit Foncier se maintient ferme à 1,200.

Signalons les nombreux achats du comptant sur les obligations communales nouvelles donnant un revenu de 4 0/0 net.

Une valeur qui mérite d'être recommandée, c'est l'action de la Foncière de France et d'Algérie qui cote 505. Les opérations réalisées assurées pour l'exercice courant un bénéfice de 3,500,000, soit 16 0/0 du capital versé.

La Société Française Financière est très-demandée par les capitaux en quête d'un bon placement à 1,005, les avantages de cette valeur sont énormes et donnent toute sécurité.

Le Crédit Lyonnais fait 805, tout le monde apprécie l'importance de cette institution, la tenue des actions se ressent de la bonne disposition des capitalistes.

La Société Nouvelle est assez ferme à 470.

Pour les petits capitalistes, en plaçant à terme chaque mois sur les polices de capitalisation de l'Assurance Financière, on est certain d'être remboursé à 500 francs dans un délai très-court. Les bons de l'Assurance Financière sont également très-recherchés.

Il faut signaler les achats nombreux sur le Crédit Général Français qui se tient à 720.

On cote 625 sur la Banque Romaine, nous considérons ce prix comme dérisoire eu égard à l'avenir de cette grande institution de crédit.

Les transactions sur la Société des Mines de Rio-Tinto et sur l'actiou Rio-Tinto, reprennent une allure des plus sérieuses.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La crise de l'Hospice à Saumur.

Heureux les peuples qui n'ont pas d'hospice, a dit Fénelon ; malheureux les villes qui en ont trop, comme Saumur.

Il y avait autrefois dans cette petite ville un Hospice dont l'organisation ne laissait rien à désirer sous le rapport des constructions, de l'aménagement, de l'administration et du service ; rien ne lui manquait, et cet établissement passait pour un des mieux installés et des mieux dirigés.

Malheureusement pour lui, M. Combardevin devint maire de Saumur. Sans penser qu'il pouvait avoir besoin des connaissances d'administrateurs expérimentés, ce personnage ne conserva dans la Commission qu'un de ses anciens membres, le pasteur protestant, et il fit nommer par le préfet de Maine-et-Loire la commission suivante :

MM. Davaine, pasteur ; Guérin, ancien notaire ; Perdriau, ancien pharmacien ; Charbonneau-Rallet, propriétaire ; Duval, marre, conseiller municipal, et Coustant, docteur de santé.

Malgré le soin qu'il avait pris de composer lui-même la Commission, le maire ne tarda pas à y rencontrer quelque opposition. Deux de ses honorables membres, MM. Perdriau et Guérin, ne se trouvant pas d'accord sur certains points avec le président, M. Combardevin, jugèrent à propos de se retirer d'assister aux séances ; et un troisième, M. Delamarre, qui avait partagé les idées de ces messieurs, fut remplacé sans en être été prévenu, et de l'autorité privée de M. le maire, par un M. Vinsonneau, mercier.

Dans de semblables conditions, le maire et le pasteur protestant se sentirent désemparés, mais certains de la majorité dans la Commission, et ils se mirent immédiatement à l'œuvre pour la réputation du personnel, c'est-à-dire que chacun d'eux en profita pour coter à l'Hospice, soit ses amis politiques, soit ses collègues.

Qu'on en juge plutôt :

L'employé le plus utile, le plus intelligent, le plus dévoué, l'honorable M. Chesneau, l'économiste, fut le premier congédié. Sa place fut donnée à un certain personnage nommé Bonifas, et qui ne s'y était préparé que par des études militaires, en qualité de capitaine-élève à l'École de cavalerie, où il n'avait

pas, paraît-il, toujours brillé au premier rang. Mais protestant de race, vicairé même, dit-on, de son pasteur, il l'avait emporté tout naturellement sur ses concurrents.

Le poste d'infirmière en chef de la maternité fut donné à une néo-protestante, qui sait, par-dessus tout, faire une ardente propagande antireligieuse.

Celui de tisanier a été donné à un simple terrassier, protestant aussi, bien entendu, mais, ce qui est plus grave, ne sachant ni lire, ni écrire.

Enfin, la plupart des infirmiers sont, de même, des protestants.

Comme complément à ce brillant personnel, M. Bouilly, qu'il suffit de nommer, a consenti à accepter les fonctions de receveur des Hospices.

On comprendra facilement qu'avec un pareil ensemble d'administration, où les questions personnelles, politiques ou religieuses font, comme a dit M. le professeur Desprès, du malade l'accessoire, que tout aille au plus mal à l'Hospice de Saumur.

Sans même vouloir effleurer la question financière, qu'on dit peu brillante, on peut toujours constater que les malades y deviennent grossiers envers les sœurs; que l'autorité des médecins y est méconnue, que leurs avis ou renseignements n'y sont jamais admis, et qu'enfin leurs ordonnances restent souvent inexécutées, par suite du renvoi du pharmacien et des deux sœurs qui le secondaient.

Il est presque honteux de le dire, mais le chirurgien de l'Hôpital manque de linge pour ses pansements, et personne ne prend plus les soins nécessaires à l'entretien des appareils chirurgicaux; enfin, les médecins ont été relégués, pour donner leurs consultations, dans une décharge de l'Hôpital, où ils se trouvent au milieu des crachats, des linges sales et des vieux cataplasmes.

C'est dans ces conditions et après s'être plaints, plus d'une fois, de la désorganisation de leurs services, que les médecins, voulant échapper à la responsabilité qui pouvait leur en revenir, se sont décidés à se retirer et qu'ils ont donné leur démission à l'administration hospitalière, en la prévenant qu'ils cesseraient leur service à partir du 15 février.

Cette décision de notre corps médical irrita au plus haut point le président de la Commission.

Sans savoir des médecins eux-mêmes toutes les causes de leur retraite, et sans essayer de l'empêcher, comme eût dû faire un administrateur dévoué à ses concitoyens, M. Combiar se mit de suite en campagne pour remplacer les démissionnaires, et déjouer la coalition des médecins et de la corporation.

Dans ce but, il s'adressa à Saumur, à Angers, à Paris même, et partout sans succès.

C'est alors que M. Combiar eut une idée sublime, un comble, comme on dit: il a réorganisé la Commission.

Et voici comment il l'a composée: M. Davaine, le fidus Achates; M. Vinsonneau, un autre fidèle; et, comme nouveaux membres, on cite: M. Piéron, son cousin et son employé, orateur aux enterrements civils sub-urbains; M. Bonneau, ex-peintre, ex-droguiste, ex-conseiller municipal; enfin, un second droguiste, aussi jeune qu'inexpérimenté.

En somme, l'Hospice était désorganisé, les médecins s'en plaignaient, et voici que pour remettre les choses en bon état et remercier les docteurs de leurs services, on leur fait une injure nouvelle en nommant une administration plus accentuée et moins indépendante que la précédente. Il n'y a donc plus de médecins à l'Hospice, ou du moins il n'y en aura plus le 15 courant.

L'opinion publique est outrée: on ne comprend pas que, pour faire plaisir à un radical qui n'a plus de popularité, l'autorité supérieure n'ait pas cherché, dans une question où la politique ne doit rien être et où les besoins du pauvre sont tout, à réagir contre les tendances autoritaires d'un maire démonstré.

Malgré les difficultés qui lui ont été suscitées, M. l'Aumônier de l'Hospice est resté jusqu'à ce jour dans le bâtiment de l'aumônerie et n'a pas cessé d'exercer son ministère avec le même zèle, le même dévouement que par le passé. On nous apprend qu'hier mardi, il a reçu de M. le Maire, président de la Commission des Hospices, une assignation à comparaître jeudi devant M. le

Président du tribunal civil, pour être condamné à quitter son logement.

Pour la troisième fois depuis le commencement de l'hiver, la Loire a recommencé, la nuit dernière, à charrier des glaçons.

Ce matin, à 7 heures, le thermomètre était à 7 degrés au-dessous de zéro.

Saint-Georges-Châtelais. — Dimanche, sur la ligne de Montreuil-Bellay, le train venant d'Angers a heurté, à l'arrivée de Saint-Georges, vers 7 heures 15, un homme qui cheminait sur la voie. Ce malheureux est mort, quelques heures après l'accident, des blessures qu'il avait reçues.

(Union de l'Ouest.)

ANGERS.

Nous apprenons la mort de M. le marquis Stanislas de Maillé de la Tourlandry, décédé dimanche, à l'âge de 69 ans.

Ses obsèques ont eu lieu hier mardi, en l'église Saint-Laud, sa paroisse, au milieu d'un nombreux concours de parents, d'amis, et de personnes venues de tous les côtés pour rendre témoignage à la mémoire de cet homme de bien, connu pour son inépuisable et ardente charité.

Un service de huitaine sera célébré, en la même église, le mardi 11 février, à onze heures du matin.

TOURS.

Nous aurons cette année une promenade du bœuf gras, avec cavalcade, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*. Elle aura lieu le mardi 14, le mercredi 15 et le jeudi 16 de ce mois. Le cortège partira de l'hôtel des Halles, place d'Aumont, à 11 heures. Sur le parcours, une quête sera faite au profit des pauvres.

Le même journal publie la note suivante:

Une cavalcade aura lieu à l'occasion du dimanche gras, le 19 février 1882.

Elle sera faite au profit des pauvres de la ville de Tours, avec l'autorisation et le concours de la municipalité.

Elle partira à midi, au haut du canal, de chez M. Fallicieux.

Une souscription sera faite chez les commerçants de la ville de Tours pour venir en aide à la cavalcade.

Tous les jeunes gens qui voudront en faire partie pourront se faire inscrire chez M. Fallicieux.

La liste sera close le dimanche 12 février.

CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

COURS SAINT-PIERRE.

Comme les années précédentes, à pareille époque, les travaux du Concours sont commencés. La Société Hippique Française fait établir sur le Cours Saint-Pierre des écuries pour 150 à 200 chevaux, et de nombreuses tribunes destinées aux souscripteurs et au public payant, à l'entrée de ce Concours.

Des prix seront décernés aux plus beaux attelages, aux plus remarquables chevaux de selle, aux plus vites trotteurs et aux sauteurs les plus extraordinaires.

De nombreux engagements sont annoncés et tout fait espérer un Concours encore plus brillant que les années précédentes, ce qui peut paraître pourtant impossible.

LE MOIS DE JANVIER 1882.

Après une gelée blanche matinale, les journées du 1^{er} et du 2 janvier ont été favorisées par une température modérée, grâce au vent du Sud. Le vent changeant de direction et soufflant de l'Ouest, a amené des ondées pendant les 3, 5 et 6. Des éclaircies se sont ensuite montrées, et une gelée blanche s'est manifestée le 8 au matin, par le vent d'Est. Puis le vent se remettant à chasser de l'Ouest, le ciel s'est couvert et a donné lieu à des pluies fines, des brouillards épais et une atmosphère humide jusqu'au 12, où le vent, se portant au Nord-Est, a refroidi la température et produit des gelées et du givre par un ciel brumeux et une froidure croissante jusqu'au 26, date à laquelle le ciel s'est éclairci, et la température s'est adoucie sensiblement jusqu'à la fin du mois, sous l'influence d'un léger vent d'Est.

Ainsi, le mois de janvier n'a pas été nuisible aux récoltes en terre; mais le givre épais qui s'est attaché aux branches d'arbres avec persistance du 16 au 26, a endommagé bon nombre d'arbres fruitiers et forestiers. Cette charge de glace leur a été d'autant plus préjudiciable que la végétation était avancée, grâce au temps propice des mois précédents. Cependant, le temps amélioré les derniers jours du mois a fait oublier les gelées et le givre, en donnant aux champs ensemencés la perspective de la saison printanière par une température douce et une atmosphère favorable.

31 janvier 1882.

TH. YVERT.

Faits divers.

Dimanche, à Avignon, on a enterré civilement un vieux démocrate de 1848; cent cinquante personnes, au plus, assistaient au convoi. Détail typique: les places d'honneur, devant le corbillard, avaient été données au serrurier et au portefaix qui enfoncèrent les portes dans les couvents des Récollets et des Dominicains.

Le docteur Delaunay a fait récemment une théorie des rêves qui a été remarquée à juste titre.

L'illustration publie sur ce même sujet une curieuse anecdote.

M. A. Maury, de l'Institut, raconte qu'une nuit, en dormant, il rêva qu'il était sous la Terreur, devant le tribunal révolutionnaire. Il subit l'interrogatoire, se défend et est condamné à mort. Il est conduit dans la fatale charrette, monte sur l'échafaud, la planche bascule, le couteau glisse et... il se réveille en sursaut. Il reconnaît alors que la cause de son rêve est la flèche du lit qui lui était tombé sur le cou.

Une personne présente lui affirme que cette flèche vient de se détacher; il est donc certain que ce long cauchemar avec toutes ses péripéties s'est fait en un instant. Ce rêve n'avait duré qu'une fraction de seconde.

CONSEILS ET RECETTES.

TISANE DES QUATRE FLEURS.

Quoi qu'en disent certains pharmaciens, avides de gagner gros en vendant à leurs clients des remèdes spécifiques plus ou moins inefficaces, la tisane des quatre fleurs est celui qui, entre tous, est le meilleur contre les inflammations du gosier, la toux, les crachats, comme dit Mathilde. Mais pour que cette tisane produise du soulagement, il faut que l'infusion soit bien faite et qu'elle soit composée des quatre fleurs pectorales et non un mélange de nous ne savons quelles plantes mal séchées et mal conservées.

Cette tisane, dit le chroniqueur scientifique de la Patrie, agit par les principes différents que contiennent les fleurs pectorales, mais elle agit aussi par la chaleur; c'est pourquoi il faut la boire aussi chaude que possible. La chaleur détruit, en effet, les effets pernicieux du froid, suivant le précepte *contraria contrariis curantur*.

La tisane des quatre fleurs est une infusion uniquement composée des fleurs des quatre plantes suivantes: Mauve, Coquelicot, Bouillon blanc, Violette.

Le fleur de la Mauve est riche en principes mucilagineux qui la rendent émolliente au premier degré; elle est par conséquent très-apte à détruire l'inflammation des bronches produite par le froid.

Le Coquelicot sauvage renferme à peu près les mêmes principes que le Pavot, mais il les renferme en bien moins grande quantité; il calme la toux à la manière de l'opium, et il produit un léger sommeil.

Le Bouillon blanc ou Molène, plante essentiellement populaire, possède des fleurs adoucissantes et pectorales, légèrement antispasmodiques, propres à calmer l'irritation nerveuse qui produit la toux, grâce à l'huile qu'elles contiennent.

La Violette, qui est remplacée assez souvent dans le commerce par la fleur de la Pensée tricolore, agit moins comme adoucissant que comme sudorifique.

Ces fleurs se détériorent vite en prenant de l'humidité; il faut donc avoir soin, après qu'on les a fait sécher rapidement dans une

étuve, de les exposer à un courant d'air très-sec. On ne doit récolter que la fleur proprement dite, les pétales seulement et non le calice, car cette enveloppe, surtout dans le Bouillon blanc et la Mauve, est recouverte de poils, qui peuvent provoquer la toux; on retire les étamines, également pour la même raison.

Voici comment on prépare l'infusion: On fait bouillir de l'eau et on en verse un litre sur cinq ou six grammes de fleurs pectorales qu'on a préalablement placées dans un vase; on prolonge le contact jusqu'à ce que le liquide ait pris la température ambiante, en ayant soin de maintenir le vase bien couvert; on passe à travers un linge fin et on édulcore avec le sirop composé de Codéine et de Tolu.

DR DONVILLE.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, épuisements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 60 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean; Gondrand; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (187)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 FÉVRIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	83	10	30	Comptoir d'escompte	1000	22	50	C. gén. Transatlantique.	540	85	
3 % amortissable	83	10	70	Crédit de France	850			Canal de Suez	2275		
3 % amortissable nouveau	84	50		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1570	30		Société autrichienne	647	50	5
4 1/2 %	118	50	0	Obligations foncières 1877	347	50	7	OBLIGATIONS.			
5 %	115	30	30	Obligations communales 1879	450	7		Est	378		
Obligations du Trésor	506	25	25	Oblig. foncières 1879 3 %	437	50	2	Midi	382		
Obligations du Trésor nouvelles	505	1		Soc. de Crédit ind. et comm.	740	10		Nord	385		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	5		Crédit mobilier	605			Orléans	385		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	50		Est	765			Ouest	375		
1865, 4 %	511	25	6	Paris-Lyon-Méditerranée	1705	2	40	Paris-Lyon-Méditerranée	376		
1869, 3 %	396			Midi	1285			Paris (Grande-Ceinture)	376		
1871, 3 %	390			Nord	2130	5		Paris-Bourbonnais	374		
1875, 4 %	522			Orléans	1310	10		Canal de Suez	557	50	
1876, 4 %	519			Ouest	830						
Banque de France	5635	5		Compagnie parisienne du Gaz	1580	20					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir.
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 43 — — express.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —
10 — 38 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M. V. LE RAY, avoué à Saumur, place du Marché-Noir, n° 12.

VENTE
Par suite de saisie immobilière, **D'UNE MAISON D'HABITATION** AVEC SES DÉPENDANCES. Sise à Maligné, commune de Martigné-Briand.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du tribunal, le samedi quatre mars mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'à la barre du tribunal civil de première instance de Saumur, aux jour et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères et adjudication publiques de l'immeuble dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.
Une maison d'habitation et ses dépendances, sises à Maligné, commune de Martigné-Briand, composées d'une chambre, un atelier de forgeron, une petite écurie en bas-côté, ouvrant sur le chemin de Maligné, une cave sous la maison ; portion de cour et jardin ; le tout compris au plan cadastral de la commune de Martigné-Briand, sous les numéros 535, 535 bis, 536, section F, d'une contenance de neuf ares soixante-six centiares, joignant au midi le chemin, au nord et au levant Jean Touchais-Picherit, au couchant Madame veuve Abellard ; portail ouvrant sur le chemin, puits commun avec ledit sieur Touchais.

PROCÉDURE.
Cet immeuble a été saisi à la requête de M. Eugène Lionet-Duchatellier, propriétaire, demeurant ville de Doué-la-Fontaine.
Ayant M. Le Ray pour avoué.
Sur M. Charles Touchais, forgeron, et dame Jeanne Gendron, son épouse, demeurant à Maligné, commune de Martigné-Briand, par procès-verbal de Defoy, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du seize novembre mil huit cent quatre-vingt-un, visé le même jour par M. Abellard, conseiller municipal de Martigné, pour le maire et l'adjoint empêchés, enregistré à Doué-la-Fontaine le vingt-un novembre mil huit cent quatre-vingt-un, folio 32, case 12, par M. Marchand qui a perçu pour droits trois francs soixante-quinze centimes, et transcrit, après dénonciation aux saisis et aux créanciers inscrits, au bureau des hypothèques de Saumur, le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-un, volume 31, numéro 9.

MISE A PRIX.
Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée, par le créancier poursuivant, de sept cents francs, ci..... 700 fr.

Outre les frais et charges.
Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-trois, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Nota. — Les enchères ne pourront être reçues que par le ministère d'avoués.
S'adresser, pour tous renseignements :
1° A M. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, numéro 12 ;
2° Au Greffe du tribunal civil de

Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, conformément aux règles du Code de procédure civile.

Saumur, le premier février mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY.
Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-deux, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (96) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties,
Une **MAISON**, avec servitudes, cour, jardin, pièces de terre attenant à la maison, située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levéés ;
Et 66 ares de terre, à Launay, commune de Villebriand.
S'adresser audit M. MÉHOUS.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LES IMMEUBLES
Ci-après désignés,
Situés commune de Saint-Lambert-des-Levéés,
Appartenant à M. Pierre-Léger.
1^{er} Une maison d'habitation, écurie, servitudes et dépendances, et 1 hectare 30 ares 26 centiares de terre en ouche, rangées de vigne et arbres à fruits ; le tout dans un tenant, situé au canton de l'Aireau.
2^{es} 23 ares 58 centiares de terre, à Grange-Niol.
3^{es} 49 ares 98 centiares de terre, aux Secrétains.
4^{es} 42 ares 58 centiares de pré, aux Boires-Choux.
5^{es} 15 ares 66 centiares de pré, aux Petits-Faustrages.
S'adresser, pour traiter, à M. LÉGER-FLEURY, à l'Aireau, ou à M. MÉHOUS, notaire. (69)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
A Saumur, en l'étude et par le ministère de M. MÉHOUS, notaire,
Le dimanche 19 février 1882, à midi.
D'UNE MAISON
Sise à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, actuellement occupée par M. Lardé, épicier.
Entrée en jouissance le 24 juin 1882.
Facilités pour le paiement du prix.
S'adresser audit M. MÉHOUS.

A CÉDER
PAR SUITE DE DÉCÈS,
Une **MAISON de GROS, de BLANC, Dentelles et Soieries.**
S'adresser à M^{me} veuve FAUVEL, 5, rue Beaurepaire. (761)

A CÉDER
UN MAGASIN DE FOURNITURES de Bureau, LIBRAIRIE ET PAPETERIE.
S'adresser à M. GIRARD, papetier, rue d'Orléans, Saumur. (781)

Etude de M. DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE
A L'AMIABLE,
La jolie propriété LONGS-CHAMPS
DES
Située près le bourg de Neuillé, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).
Et comprenant :
Belle maison de maître, vastes servitudes, grands jardins, pelouses et bosquets.
Rivière traversant le jardin.
Pré et terres labourables.
Le tout en un ensemble, contenant environ 4 hectares 30 ares.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M. DENIEAU, notaire. (74)

Etudes de M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

Et de M. COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties,
LA BELLE TERRE DE SAINT-MAUR
Commune du Thourel (Maine-et-Loire).
Comprenant :
L'ANCIEN MONASTÈRE
Des BÉNÉDICTINS de SAINT-MAUR
Excessivement spacieux et très-bien conservé ;
LA FERME DE L'ABBAYE ;
La Ferme de Gâtchourse et Beaulieu ;
Et belles réserves en BOIS TAILLIS ;
Le tout contenant environ 144 hectares en terres labourables, vignes produisant de très bon vin blanc, et bois taillis.
Ces bâtiments pourraient parfaitement servir à l'établissement d'une manufacture, à cause du voisinage de la Loire, de la route de Saumur à Brissac et de la gare de la Ménétré (ligne de Paris à Orléans).
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :
1° A M. CHATRY, propriétaire à Bourguell (Indre-et-Loire) ;
2° A M. DENIEAU, notaire, dépositaire des titres de propriété ;
3° Et à M. COURTOIS, notaire. (73)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER
La belle propriété VIGNOLE DE VILLENEUVE
A Souzay, près Saumur, comprenant :
Château avec jardin, serre, servitudes de toute espèce, vastes caves ayant accès facile sur la levée ;
Clos entouré de murs en bon état et autres dépendances.
Superficie de sept hectares.
Les vins de cette propriété sont classés dans les premiers crus des coteaux de Saumur.
Le château pourra être loué, en partie, meublé.
Cette propriété conviendrait pour un établissement de fabrication de vins mousseux.
S'adresser à M. LAUMONIER, notaire.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER
La belle propriété VIGNOLE DE VILLENEUVE
A Souzay, près Saumur, comprenant :
Château avec jardin, serre, servitudes de toute espèce, vastes caves ayant accès facile sur la levée ;
Clos entouré de murs en bon état et autres dépendances.
Superficie de sept hectares.
Les vins de cette propriété sont classés dans les premiers crus des coteaux de Saumur.
Le château pourra être loué, en partie, meublé.
Cette propriété conviendrait pour un établissement de fabrication de vins mousseux.
S'adresser à M. LAUMONIER, notaire.

Etude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Commune d'Antoigné.
A AFFERMER PAR ADJUDICATION EN 185 LOTS,
En la salle de Mairie d'Antoigné, le dimanche 5 mars 1882 et les dimanches suivants, à une heure après midi,
LES MARAIS
De la commune d'Antoigné,
D'une contenance totale de 117 hectares environ, comprenant, savoir :
Les marais du Guédais, le marais de l'Anglé, le marais de la Pallu, le marais du Lac-Martin, le marais des Gauches ou de la Maison-Rouge, la friche de la Casse-à-Melé, le carrefour de la Pierre et de la Ruelle-de-Coulon, celui de Bignon et celui de Lernay.
Ces marais sont divisés par lots de 22 ares.
Le bail sera fait pour neuf ans, aux conditions ordinaires.
L'adjudication commencera le dimanche 5 mars, par le marais du Guédais, et continuera le dimanche suivant pour les autres marais.
S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à la Mairie d'Antoigné, soit à M. HACAULT, notaire. (97)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1883,
LE MOULIN A EAU DU PRÉ
Situé commune d'Allonnes, près Saumur.
Ce moulin, placé sur la rivière de l'étang du Bellay, se compose de trois paires de meules montées à l'anglaise, et a tout le mécanisme nécessaire à un moulin de commerce.
Le bâtiment à quatre étages, renfermant l'usine, le logement et toutes les servitudes nécessaires à l'exploitation, sont dans un excellent état.
Sont compris dans la location : Un hectare de terre labourable appartenant aux dépendances du moulin.
Quatre hectares trois ares cinquante centiares environ de prés, divisés en trois parties égales et renfermés, situés à 460 mètres du moulin.
Et deux hectares de prés non renfermés, dans la prairie de Brunette.
On affermera, à la volonté du preneur :
Une maison de fermier avec cinq hectares trois ares de terre l'entourant, placée vis-à-vis le moulin.
S'adresser à M. DE L'ESPAGNEUL DE LA PLANTE, à la propriété du Pré, commune d'Allonnes ;
Et à M. LAUMONIER, notaire.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE BELLE CHARRETTE toute neuve.
S'adresser à M. GARREAU-RATOUIS, à Saumur. (91)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

A LOUER
DEUX MAISONS
Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.
La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.
La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.
Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.
S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

ON DEMANDE un commanditaire pour une industrie très-lucrative. — Bénéfices assurés. S'adresser au bureau du journal.

M. LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article traitant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, la jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).
ABONNEMENTS :
PARIS : 1 An, 6 fr. ; 6 Mois, 3 fr. 50.
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr. ; 6 Mois, 4 fr. 50.
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr.
PARIS :
10 centimes le numéro.
DÉPARTEMENTS :
14 centimes le numéro.
QUARANTE-SEPT VOLUMES SONT EN VENTE
Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.
La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Fère, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augé, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccone, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.
Parait actuellement :
Le Cadavre de l'Oseraie.
Grand roman, par Octave Féré.
ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.
NOTA. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.
Saumur, imprimerie P. GODET.